



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bangladesh

Question écrite n° 73613

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes graves aux droits de l'homme enregistrées au Bangladesh. Il précise que de nombreux actes de tortures et des cas de viol en détention ont été fréquemment signalés dans cet Etat, montrant une dégradation des droits fondamentaux depuis quelques années. Il lui demande donc s'il entend prendre des décisions sur le plan international, afin de faire respecter les droits de l'homme dans cet Etat.

## Texte de la réponse

Certaines sources internationales, parmi lesquelles le département d'Etat américain et Amnesty international, ont fait état dans des rapports récents de cas de tortures et de viols en détention au Bangladesh. Le ministère des affaires étrangères suit avec la plus grande attention la question des droits de l'homme au Bangladesh et saisit toutes les occasions qu'offre le dialogue confiant institué entre la France et le Bangladesh pour inciter les autorités de ce pays à faire prévaloir l'ordre public et à se conformer aux principes démocratiques auxquels elles souscrivent. Les autorités bangladaises reconnaissent ouvertement les lacunes en matière de bonne gouvernance dont souffre le pays et font vœux d'y remédier. Pour la deuxième fois depuis la fin de la dictature militaire en 1991, le Bangladesh a connu l'alternance démocratique au travers des élections qui se sont déroulées en octobre 2001. La France a noté avec satisfaction que le nouveau gouvernement bangladais a inscrit une meilleure gouvernance et l'amélioration des droits de l'homme dans le pays au titre de ses priorités dans le programme qu'il a défini pour les 100 premiers jours. Le gouvernement bangladais a d'ailleurs pris rapidement une série de mesures en ce sens avec notamment la création d'un poste de médiateur et d'une commission indépendante des droits de l'homme ainsi que l'abrogation du « Public Safety Act », législation restrictive pour certaines libertés individuelles. L'évolution de la situation des droits de l'homme au Bangladesh est également l'objet d'une attention constante de la part de l'Union européenne qui vient d'ailleurs de s'exprimer sur cette question dans le cadre du forum du développement du Bangladesh qui s'est tenu à Paris les 14 et 15 mars dernier, appelant le gouvernement bangladais à mettre rapidement en oeuvre les mesures déjà prises et l'encourageant à poursuivre sur la voie engagée. A cette occasion, l'Union européenne a assuré Dacca de son soutien et de celui des Etats membres dans cette tâche. Elle a aussi rappelé que l'amélioration de la gouvernance, sous tous ses aspects, représente un élément essentiel pris en compte dans le cadre de la coopération au développement menée par l'Union européenne avec le Bangladesh. Le gouvernement français, attentif à la question des droits de l'homme au Bangladesh, entend poursuivre, en coordination avec l'Union européenne, sa politique de dialogue avec le Bangladesh dans ce domaine.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73613

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 mars 2002, page 1187

**Réponse publiée le** : 6 mai 2002, page 2303